

Aucun questionnaire de santé
quel que soit votre âge

Des remboursements
rapides⁽⁴⁾

Un accompagnement
de tous les instants

Les avantages en + de SwissLife Santé Retraités⁽⁵⁾

Garanties performantes

Un forfait optique
avantageux et un forfait
appareillage auditif élevé :
jusqu'à 1 100 €/an
(avec le niveau 8).

Bonus fidélité

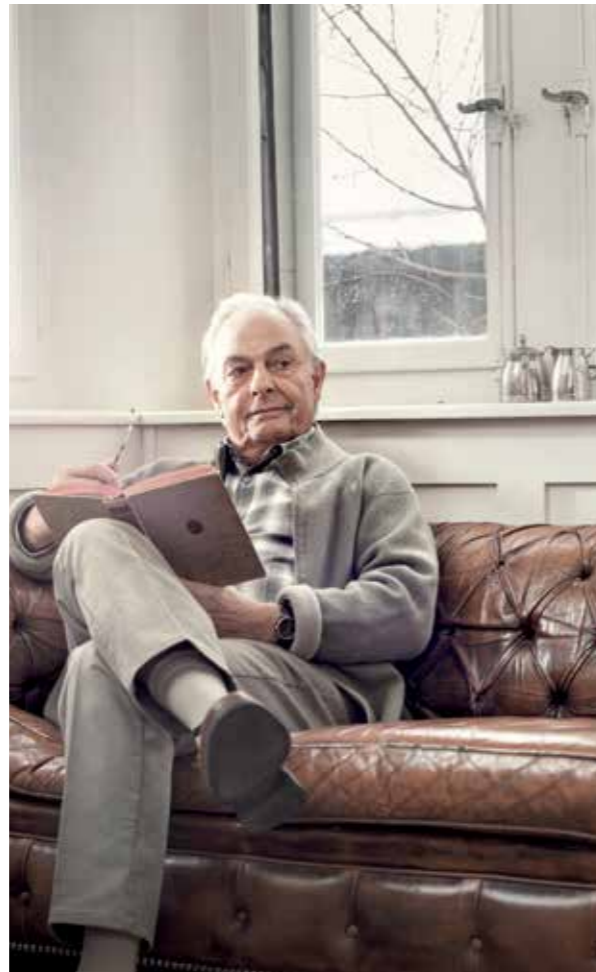
Des remboursements
plus importants en optique
et en dentaire dès la 3^{ème}
année de souscription.

Prévention

Remboursement à hauteur
de 50 % des actes de
prévention prescrits par le
médecin (vaccins, housse
anti-acariens, substituts
nicotiques)⁽⁶⁾.

Réduction

Couple : 5 % de réduction
en adhésion couple
sur le même contrat.



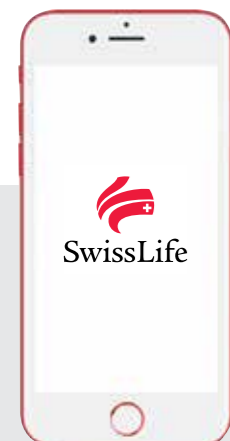
À chaque étape de sa vie, faire les bons choix avec Swiss Life

Swiss Life est un acteur référent en assurance et gestion de patrimoine, avec un positionnement reconnu d'assureur gestion privée. Nous offrons une approche globale en assurance-vie, banque privée, gestion financière, ainsi qu'en santé, prévoyance, dommages à nos clients particuliers et entrepreneurs, à titre privé et professionnel.

Nous les accompagnons tout au long de leur vie, construisant une relation durable grâce à un conseil personnalisé.

À l'écoute de leurs choix personnels, nous adaptons nos solutions aux évolutions de leurs besoins et d'une vie plus longue.

(4) Dans la plupart des cas, selon les accords de télétransmission existants avec votre caisse d'assurance maladie. (5) Voir les conditions et modalités du contrat. (6) À hauteur du forfait annuel choisi, sur prescription médicale et achat en pharmacie.



MySwissLife

l'espace qui nous rapproche

SwissLife

Pilotage de vos contrats

Mise à disposition de vos documents

Connexion à votre conseiller



Ou connectez-vous sur myswisslife.fr

Pensez à vous munir
de votre identifiant personnel
et de votre mot de passe



Mod. 5974 - 06/2018 - Création Caribou - MAJ 3 BH - Direction de la Communication Swiss Life - Photos © - Swiss Life Intellectual Property Management AG - Pour chaque tome d'imprimés papiers qu'il émet, Swiss Life verse une contribution financière à EcoFolio.



SwissLife



Swiss Life Prévoyance
et Santé
Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital social
de 150 000 000 €
Entreprise régie par
le Code des assurances
322 215 021 RCS Nanterre
www.swisslife.fr

SwissLife Assurance
et Patrimoine
Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital social
de 169 036 086,38 €
Entreprise régie par
le Code des assurances
341 785 632 RCS Nanterre
www.swisslife.fr

Filasistance
Siège social :
108 Bureaux de la Colline
92213 Saint-Cloud Cedex
SA au capital de 4 100 000 €
Entreprise régie par
le Code des assurances
433 012 689 RCS Nanterre

SwissLife Santé Retraités

Choisir de prendre soin
de votre santé et de votre budget



Parce que votre santé est capitale et que vos dépenses peuvent augmenter avec l'âge, choisir une complémentaire santé correspondant à vos besoins et à votre budget est essentiel.

SwissLife Santé Retraités, la complémentaire santé qui vous ressemble

Avec le contrat SwissLife Santé Retraités, vous personnalisez librement votre couverture santé selon vos besoins.

8 niveaux de garanties

Des garanties adaptées à vos besoins avec un choix par niveau selon vos attentes et votre budget (médecine spécialisée, lunettes, hospitalisation, prothèses dentaires).

Option Retraités + (à partir du niveau 2)

Renforcez votre contrat pour une couverture optimale en toutes situations :

- Forfaits supplémentaires médecines douces, pharmacie et dentaire (non remboursés par la Sécurité sociale ou tout autre régime obligatoire), aide aux frais d'obsèques.
- Forfait complémentaire pour la chambre particulière en cas d'hospitalisation.
- Versement d'un capital en cas de perte totale et irréversible d'autonomie.

Les + : des services inclus qui vous facilitent la vie

Une assistance santé proche de vous

Des prestations pour vous simplifier la vie en cas de coup dur⁽¹⁾.

- Nouveau** • **Téléconsultation** en cas d'absence ou d'indisponibilité de votre médecin traitant⁽²⁾.
- Nouveau** • **Accès à des services lorsque vous vous retrouvez aidant d'un proche parent en état de dépendance** et une indemnité annuelle pour financer votre répit en tant qu'aidant.
- Rapatriement ou transport sanitaire pour vous et votre famille, avance des frais médicaux à l'étranger, envoi de médicaments introuvables sur place.
- Aide à domicile, transports à l'hôpital.

Un accès au réseau Carte Blanche

- Un réseau de partenaires de qualité à des prix négociés⁽³⁾ chez plus de 7 500 opticiens, 7 100 chirurgiens-dentistes et 1 000 audioprothésistes.
- Aucune avance d'argent grâce au Tiers Payant chez plus de 180 000 professionnels de santé.

Exemples de remboursements non contractuels :

Chez le cardiologue / Consultation : 60 €
Cardiologue adhérent à l'OPTAM. Remboursement avec le niveau 4 dans le cadre du parcours de soins.

32,41 €	26,59 €	1 €
---------	---------	-----

Prothèse auditive / Pose : 1 500 €
Remboursement avec le niveau 8.

119,83 €	1 380,17 €	0 €
----------	------------	-----

Optique / Équipement : 450 €
Verres progressifs avec correction moyenne (verre multifocal ou progressif, sphère -4,00 à +4,00). Remboursement avec le niveau 6.

10,30 €	314,70 €	125 €
---------	----------	-------

À la clinique / Hospitalisation : 15 148 €
En clinique privée conventionnée pour un pontage aorto-coronarien (séjour 14 jours). Remboursement avec le niveau 6.

11 364 €	3 784 €	0 €
----------	---------	-----

■ Remboursement Sécurité sociale ■ Remboursement « SwissLife Santé » ■ Reste à charge

(1) Voir conditions, prestations assurées et gérées par Filassistance. (2) En cas d'urgence, il est nécessaire de consulter les services d'urgence auxquels les services de téléconsultation ne se substituent pas. (3) Accédez à l'annuaire des professionnels de santé partenaires en vous connectant à votre espace sur mysuisliffe.fr.

SwissLife Santé Retraités Tableau de garanties

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7	Niveau 8	
Hospitalisation	. Honoraires dans le cadre de l'OPTAM ou l'OPTAM-CO Chirurgie - Obstétrique - Anesthésie								
	100 %	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	250 %	300 %	
	. Honoraires hors OPTAM ou OPTAM-CO Chirurgie - Obstétrique - Anesthésie								
	100 %	100 %	105 %	130 %	155 %	180 %	200 %	200 %	
	. Frais de séjour								
	100 %	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	250 %	300 %	
Dentaire	. Soins dentaires , prophylaxie, parodontologie, prévention remboursés par la Sécurité sociale								
	100 %	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	250 %	300 %	
	. Inlays - onlays remboursés par la Sécurité sociale								
	100 %	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	250 %	300 %	
	. Prothèses dentaires, inlays-core remboursés par la Sécurité sociale								
	100 %	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	250 %	300 %	
Optique	. Équipement complet remboursé par la Sécurité sociale (2 verres + monture) tous les 2 ans, par assuré et selon le degré de correction ⁽⁹⁾ :								
	100 %	50 €	75 €	150 €	200 €	250 €	300 €	370 €	
	2 verres simples + une monture ⁽⁹⁾								
	100 %	200 €	200 €	250 €	275 €	325 €	375 €	510 €	
	2 verres dont au moins un verre complexe + une monture ⁽⁹⁾								
	100 %	200 €	200 €	300 €	325 €	375 €	425 €	560 €	
2 verres dont au moins un verre ultra complexe + une monture ⁽⁹⁾									
40 €	75 €	75 €	100 €	150 €	200 €	250 €	300 €		
Honoraires médicaux	. Honoraires dans le cadre de l'OPTAM ou l'OPTAM-CO Médecins Radiologie - Imagerie - Échographie Actes de spécialistes et actes techniques médicaux (ATM)								
	100 %	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	250 %	300 %	
	100 %	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	250 %	300 %	
	. Honoraires hors OPTAM ou OPTAM-CO Médecins Radiologie - Imagerie - Échographie Actes de spécialistes et actes techniques médicaux (ATM)								
	100 %	100 %	105 %	130 %	155 %	180 %	200 %	200 %	
	100 %	100 %	105 %	130 %	155 %	180 %	200 %	200 %	
100 %	100 %	105 %	130 %	155 %	180 %	200 %	200 %		
Pharmacie - Autre	. Médicaments et homéopathie remboursés par la Sécurité sociale ⁽¹⁰⁾								
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	
	. Cures thermales dépenses remboursées par la Sécurité sociale + forfait cure thermale - par an - par assuré								
	100 %	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	250 %	300 %	
	-	-	-	50 €	75 €	100 €	125 €	150 €	
	100 %	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	250 %	300 %	
-	-	300 €	400 €	600 €	800 €	950 €	1 100 €		
-	-	50 €	50 €	100 €	100 €	125 €	150 €		
50 €	50 €	75 €	100 €	125 €	150 €	175 €	200 €		
Incluse	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse		

	Niveau 1	Niveau 2 à 8
Option Retraités+	. Médecines douces non remboursées (ostéopathie, chiropractie, acupuncture, homéopathie, phytothérapie, sophrologie, mésothérapie) et auxiliaires médicaux non remboursés (pédicurie-podologie, psychomotricité, ergothérapie, diététique) ou toute autre pratique si prescrite sur ordonnance par un médecin (Forfait par acte : maxi 5 par an et par assuré)	
	-	35 €
	. Pharmacie prescrite non remboursée - par an	
	-	100 €
	. Dentaire non remboursé - par an prothèses, implantologie, parodontologie	
	-	300 €
. Chambre particulière - par jour (en complément de votre garantie de base)		
-	+ 20 €	
. Capital perte d'autonomie (dépendance totale)		
-	800 €	
. Aide aux frais d'obsèques		
-	1 000 €	

Je bénéficie d'une réduction tarifaire en fonction de ma situation familiale :

couple (2 adultes quel que soit l'âge - sans enfant) -5 %

Niveau choisi	Option Retraités +	Votre tarif
	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	



Les garanties exprimées en pourcentage des bases de remboursement de la Sécurité sociale s'entendent y compris remboursement de la Sécurité sociale, dans la limite des frais réellement engagés. Les forfaits optiques intègrent le Ticket Modérateur. Les garanties du contrat sont responsables et répondent à l'ensemble des conditions mentionnées à l'article L.871-1 du Code de la Sécurité sociale et ses textes réglementaires d'application.

(7) Hors régime Alsace-Moselle. (8) La période est ramenée à un an pour les mineurs ou en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une évolution de la vue. « Par an » et « tous les deux ans » s'entendent par année d'assurance à compter de la date d'adhésion au contrat. (9) Le remboursement de la monture est plafonné à 150 €. (10) Y compris honoraires de dispensation.

Lexique : - Verre simple : verre simple foyer dont la sphère est comprise entre -6,00 et +6,00 ou dont le cylindre est inférieur ou égal à +4,00 - Verre complexe : verre simple foyer dont la sphère est supérieure à -6,00 ou +6,00 ou dont le cylindre est supérieur à 4,00 et verre multifocal ou progressif - Verre ultra complexe : verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est hors zone de -8,00 à +8,00 ou verre multifocal ou progressif sphérique dont la sphère est hors zone de -4,00 à +4,00.